

Vision commune – Avenir commun

# Plan d'action du Cadre de renouveau pour les pêches **2014–2016**

# Plan d'action du Cadre de renouveau pour les pêches 2014–2016

Province du Nouveau-Brunswick  
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

10147 | 2015.04

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-0771-1

# Message du ministre Rick Doucet

L'industrie des poissons et fruits de mer est importante pour notre province. En effet, le Nouveau-Brunswick a été en 2012 le plus grand exportateur de produits de la mer au Canada et, en 2013, les exportations ont franchi pour la première fois la barre du milliard de dollars.

À titre de ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, je m'engage à travailler sans relâche pour concrétiser la vision d'une industrie de la pêche et de la transformation des produits de la mer durable, rentable et autosuffisante. Le *Plan d'action de 2014-2016 relatif au Cadre de renouveau pour les pêches* assurera la croissance soutenue et le succès de l'industrie.

Les objectifs du plan d'action visent toujours à établir la renommée du Nouveau-Brunswick pour ses produits de qualité exceptionnelle et ses pratiques durables. Le plan d'action est aussi axé sur les études de marché et l'information commerciale pour diversifier les marchés et les lignes de produits afin de tirer parti des nouveaux marchés, surtout ceux de l'Union européenne. Par ailleurs, l'investissement dans l'innovation et la recherche est indispensable.

La pêche est une ressource précieuse qui doit être gérée dans l'intérêt de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. Elle est vitale pour bon nombre de collectivités côtières et pour l'économie de la province. Je suis déterminé à faire en sorte que l'industrie demeure viable et rentable et qu'elle contribue à la croissance de notre province et au tissu social de nos localités côtières.





# Introduction

Le Plan d'action de 2014-2016 relatif au Cadre de renouveau pour les pêches s'appuie sur les réussites du plan précédent, tout en ciblant de nouvelles occasions pour continuer à faire progresser stratégiquement l'industrie des produits de la mer.

En rétrospective, de grands pas ont été faits au titre du Plan d'action de 2011-2013 pour favoriser le renouveau des pêches au Nouveau-Brunswick.

Sur le plan de la commercialisation et du commerce, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a dirigé plusieurs initiatives afin de poursuivre le développement des marchés de la Chine et de Hong Kong. De plus, les efforts de développement de marchés dans l'Union européenne se sont poursuivis et l'accent a été mis sur de nouvelles possibilités d'expansion. Le ministère a fourni une aide à l'équipe de négociation du Nouveau-Brunswick lors des négociations sur les précisions techniques de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. La promotion des aliments locaux a aussi été traitée en priorité grâce à la coordination, en 2013 et en 2014, de l'initiative et de la tournée « Achetez local » dans le but de mieux faire connaître les produits locaux sur le marché domestique.

Le ministère a offert un soutien financier et technique à de nombreuses entreprises du secteur de la transformation des produits de la mer, ce qui s'est traduit par l'adoption de technologies de pointe, la certification de la qualité et de la salubrité des aliments, une meilleure utilisation des déchets et des sous-produits, la mécanisation et la production allégée.

Par ailleurs, le ministère a continué à mobiliser les intervenants pour encourager les partenariats afin d'assurer la viabilité des flottilles. Sur la côte Est, le personnel a travaillé avec les pêcheurs dépendants du poisson de fond pour poursuivre la mise en œuvre du plan de rationalisation de la flottille afin d'assurer sa viabilité à long terme. Cette démarche a fait suite aux initiatives de restructuration des flottilles de homardiers et de crevettiers, qui ont donné lieu à une réduction importante de la capacité de récolte. Le ministère a également travaillé avec un certain nombre d'organisations de la baie de Fundy afin d'établir un inventaire des actifs de la flottille et de recueillir des données socio-économiques qui influent sur leur succès. Un groupe de travail sur le homard a été créé avec la Fundy North Fishermen's Association afin de cerner et de surmonter les obstacles à la viabilité de la flottille de homardiers.

Au titre d'un programme de financement à frais partagés entre le ministère et l'industrie qui a été mis en oeuvre durant l'été 2013 dans la zone de pêche du homard 25, le ministère a dirigé un groupe de travail qui a formulé de nombreuses recommandations pour améliorer la qualité de cette espèce. Ce dernier a notamment recommandé d'établir certaines conditions relatives à l'équipement et à la manutention du poisson à l'intention des acheteurs et celles-ci ont été incorporées dans la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*. Les modifications sont entrées en vigueur pendant l'été 2013 et visaient non seulement le homard, mais toutes les espèces débarquées au Nouveau-Brunswick. On a continué à travailler sur une deuxième série de modifications législatives et réglementaires pour changer l'esprit de la Loi afin d'améliorer la qualité des produits et de soutenir la compétitivité de l'industrie sur les marchés mondiaux.

Même si le rôle du gouvernement provincial est de favoriser la croissance et l'innovation continues et durables du secteur, il importe de noter que l'industrie des pêches est gérée par le ministère des Pêches et des Océans (MPO), qui relève du gouvernement fédéral, et les pêcheurs Néo-brunswickois doivent s'en remettre à ceux-ci pour ce qui est des décisions en matière d'accès et d'allocation.

En collaboration avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le ministère a participé activement aux discussions sur les défis en matière de ressources humaines touchant le secteur de la transformation dans le Nord-Est afin de trouver des solutions pour les surmonter.

Ces réalisations ne représentent qu'une partie des initiatives du Plan d'action entreprises par le ministère en partenariat avec l'industrie et d'autres intervenants. Bien que ce fut une période marquée par de grandes réalisations, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Le plan d'action fait état des initiatives qui se poursuivront de 2014 à 2016 ainsi que de nouvelles initiatives qui seront lancées afin d'exécuter le Cadre de renouveau pour les pêches. Ces mesures sont essentielles à la réalisation de la vision d'une pêche renouvelée au Nouveau-Brunswick.



# Objectifs

Conformément à la vision d'un secteur des pêches du Nouveau-Brunswick qui soit durable, économiquement viable et autosuffisant, on a établi cinq objectifs servant de base pour diriger nos actions à l'égard des pêches et de la transformation des produits de la mer en vue de réaliser le renouveau des pêches.

Pour démontrer que nos efforts ont l'effet souhaité pour consolider l'avenir des pêches au Nouveau-Brunswick, des indicateurs de rendement identifiés pour chacun des objectifs fixés seront vérifiés. Ceci sera fait afin de nous assurer que nous avons les renseignements nécessaires pour continuer de prendre des décisions éclairées concernant le renouveau de notre industrie.

## Objectif 1

*Confirmer la renommée dont jouit le Nouveau-Brunswick pour ses produits de qualité exceptionnelle et ses pratiques qui garantissent la durabilité de nos ressources halieutiques*

L'industrie de la pêche redéfinie sera fondée sur notre principal atout, c'est-à-dire pouvoir répondre aux demandes du marché en offrant des produits de qualité. Elle mettra également sur la durabilité pour répondre à la pression croissante des consommateurs et des détaillants qui veulent une attestation que les produits de la mer offerts au sein des marchés neufs et existants proviennent d'une pêche gérée de manière durable. Ces initiatives favoriseront notre compétitivité à l'échelle mondiale au fur et à mesure que plus de pêcheurs et de transformateurs adopteront de telles pratiques et atteindront les normes de certification de la qualité et de la durabilité visées.

### Mesures

- Les entreprises du Nouveau-Brunswick respectent diverses normes de certification de la qualité et preuves de traçabilité.
- Preuve acceptable que les ressources sont durables, par exemple le Marine Stewardship Council.
- Les entreprises du Nouveau-Brunswick embarquant dans les initiatives d'amélioration de la qualité.
- Preuve reconnue d'une origine légale, réglementée et déclarée.
- Plans de rétablissement établis pour les espèces qui sont en danger.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2014-2016
<b>Amélioration de la qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En collaboration avec divers partenaires, lancer des projets pilotes ciblés pour établir divers systèmes d'amélioration de la qualité aux stades de la récolte, du débarquement et de la transformation, et ce, pour toutes les espèces.</li><li>• Mettre en place des agents d'amélioration de la qualité sur les quais afin de mieux informer et sensibiliser les acquéreurs de poisson au sujet des modalités de délivrance des permis conformément à la <i>Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer</i>.</li></ul>
<b>Certification</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager les transformateurs des produits de la mer actuels à obtenir des désignations de salubrité et de qualité de la part de tiers pour améliorer la commercialité de leurs produits.</li><li>• Collaborer avec l'industrie et d'autres organismes, dans le cadre de programmes et d'initiatives d'aide à coûts partagés, pour résoudre les problèmes et relever les défis de l'industrie en ce qui concerne les preuves de durabilité et de traçabilité demandées par les marchés du poisson et des fruits de mer.</li></ul>
<b>Accords sur le commerce</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Accord économique et commercial global (AECG)</i><ul style="list-style-type: none"><li>– Continuer à appuyer la rédaction définitive des modalités de l'AECG dans l'intérêt de l'industrie des produits de la mer du Nouveau-Brunswick.</li><li>– Cerner les nouveaux marchés de l'Union européenne et préparer les entreprises à y accéder.</li></ul></li><li>• <i>Accord commercial dans le cadre du Partenariat transpacifique (PTP) avec le Japon</i><ul style="list-style-type: none"><li>– Défendre les intérêts des pêches du Nouveau-Brunswick pendant que le gouvernement provincial participe à l'établissement de la position du Canada.</li></ul></li></ul>
<b>Programme national sur la santé des animaux aquatiques</b>	Coordonner la participation et l'information de l'industrie lors de la mise en œuvre du nouveau. <i>Règlement sur la santé des animaux</i> du Canada qui s'applique à l'importation des animaux aquatiques.

## Objectif 2

*Diversifier les entreprises de pêche et de transformation des produits de la mer et les axer sur le marché*

La demande du marché doit être au centre de toutes les décisions concernant l'activité commerciale, en commençant par un stade de développement des produits qui accorde la priorité aux produits de la mer à valeur ajoutée à l'égard desquels une demande s'est fait sentir. Nous devons continuer de bien servir nos marchés actuels, mais nous utiliserons aussi les études de marché et l'information commerciale pour aider les entreprises à diversifier leurs marchés et leurs lignes de produits afin de veiller à ce que tous les produits offerts répondent à la demande de la clientèle, tant existante que nouvelle. L'image de marque des pêches

du Nouveau-Brunswick sera essentielle pour nous aider à établir cette renommée à l'échelle intérieure et internationale et pour indiquer que nous disposons des connaissances et des compétences pour répondre aux demandes du marché.

### Mesures

- Initiatives de développement de nouveaux produits.
- Détermination de nouveaux marchés et accès à ceux-ci.
- Promotions pour appuyer les produits de la mer et les fournisseurs de ces produits du Nouveau-Brunswick.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2014-2016
<b>Meilleurs programmes de promotion et de développement des marchés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaborer avec des représentants commerciaux et des fournisseurs de produits de la mer du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait aux activités de promotion. Faire la promotion des produits de la mer au sein des marchés importants, comme les États-Unis, l'Union européenne et l'Asie, ainsi qu'au Canada.</li><li>• Effectuer des recherches et fournir à l'industrie de l'information commerciale par rapport aux tendances commerciales, aux possibilités de nouveaux produits et formats de produits qui s'offrent, aux nouveaux marchés, aux enjeux relatifs à l'accès aux marchés, aux barrières à l'entrée, etc.</li><li>• Procurer de l'aide aux entreprises du Nouveau-Brunswick, aux associations et à divers partenaires de l'industrie aux fins de la réalisation d'études de marché innovatrices et de l'élaboration de stratégies commerciales sur les marchés actuels et nouveaux, y compris les marchés des bioproduits.</li></ul>



# Objectifs

## Objectif 3

*Promouvoir des entreprises productives et compétitives sur le plan mondial qui s'engagent activement dans l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies*

L'investissement dans l'innovation et la recherche-développement nous aidera de trois façons distinctes :

1. Il favorisera l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux procédés ainsi que la mise au point de bioproduits qui permettront à notre industrie d'être compétitive à l'échelle mondiale;
2. Il permettra la création d'emplois à temps plein hautement spécialisés et bien rémunérés; et
3. La réalisation conjointe d'études de marché nous donnera accès à des renseignements dont les

pêcheurs et les transformateurs ont besoin pour mettre au point de nouveaux produits en réponse à la demande du marché et pour améliorer leur capacité d'accès aux nouveaux marchés, ce qui augmentera le volume et la valeur de nos exportations.

### Mesures

- Volume et valeur des exportations.
- Nouveaux produits et bioproduits lancés.
- Gains d'efficacité dans la production.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2014-2016
<b>Développement de produits et amélioration de la productivité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la recherche et le développement axés sur les nouveaux produits de la mer, l'automatisation et les améliorations technologiques dans les usines de transformation du poisson et des fruits de mer.</li> <li>• Aider à la modernisation des installations de transformation d'avant-garde qui sont concurrentielles à l'échelle mondiale et capables de répondre aux exigences en matière d'exportation.</li> <li>• Collaborer avec l'industrie à la mise en place d'outils de gestion de la productivité comme la production allégée.</li> <li>• Réduire les formalités administratives.</li> </ul>
<b>Partenariat au chapitre de l'innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec l'industrie et les établissements de recherche pour réduire les coûts et les risques associés à la mise en valeur des produits biologiques marins.</li> <li>• Encourager la mise au point de nouveaux produits ou processus innovateurs pour les produits ou les sous-produits des pêches ou de l'aquaculture.</li> <li>• Collaborer avec l'industrie pour appuyer des projets scientifiques innovateurs pouvant contribuer à la viabilité à long terme du secteur, notamment les technologies vertes.</li> </ul>



## Objectif 4

*Contribuer à l'économie générale du Nouveau-Brunswick et à la viabilité de nos collectivités côtières*

La pêche est une ressource commune précieuse et vitale qui doit être gérée dans l'intérêt de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. La protection et l'utilisation durable des ressources et de l'habitat doivent constituer l'objectif fondamental et déterminant de la gestion des pêches au Nouveau-Brunswick, et ce but sera seulement atteint au moyen de meilleures techniques scientifiques. Cet objectif permettra aussi de rendre la pêche durable et apte à contribuer au maintien de l'économie et des fondements sociaux de nos collectivités côtières et de l'ensemble de la province.

### Mesures

- Emploi dans les secteurs de la récolte et de la transformation des produits de la mer.
- Retombées économiques du secteur de la transformation.
- Revenus générés.
- Niveau d'achèvement du plan de rationalisation de la flottille de pêche du poisson de fond.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2014-2016
Durabilité des flottilles	Poursuivre la collaboration avec l'industrie pour assurer sa durabilité, notamment mettre au point une stratégie pour équilibrer la capacité de récolte et la quantité de ressources disponibles.
Défis en matière de ressources humaines	Défendre les intérêts de l'industrie afin de relever les défis concernant l'accès à une main-d'œuvre adéquate.
Nouvelles pêches	Défendre les intérêts de l'industrie en ce qui concerne la recherche et le développement de nouvelles pêches et également pour s'assurer que les gens qui investissent savent à quoi s'attendre en ce qui concerne l'accès à la ressource.



# Objectifs

## Objectif 5

*Collaborer à la gestion des pêches en tant qu'industrie durable et intégrée dans l'intérêt des générations futures*

Pour assurer la durabilité à long terme de l'industrie des pêches, nous devons essentiellement comprendre et accepter le fait que nous y participons tous ensemble et que nous dépendons les uns des autres. En fait, les mécanismes qui amènent tous les intervenants à travailler ensemble et à partager leur expérience et leurs connaissances spécialisées favorisent la prise de bonnes décisions. Les représentants de l'industrie doivent participer activement à des forums de discussion sur les façons de faire progresser l'industrie en général. En partageant les prises de décisions, les participants

assument non seulement une responsabilité concernant leur domaine d'intérêt particulier, mais aussi concernant toute la dimension de la protection et de la durabilité des ressources halieutiques.

### Mesures

- Valeur des débarquements.
- Attribution des parts provinciales.
- Nombre de recommandations prioritaires du *Rapport du Groupe d'experts sur l'industrie du homard des Maritimes* qui ont été mises en oeuvre.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2014-2016
Meilleure gestion des pêches	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaborer avec Pêches et Océans Canada (MPO) pour améliorer la protection de la part de la ressource attribuée aux pêcheurs Néo-brunswickois et consolider la stabilité et la durabilité des entreprises de pêche.</li><li>• Donner suite au <i>Rapport du Groupe d'experts sur l'industrie du homard des Maritimes</i>.</li><li>• Collaborer avec les intervenants pour maximiser la contribution du secteur des pêches dans l'intérêt des collectivités côtières.</li></ul>
Coexistence durable	Collaborer avec d'autres utilisateurs des espaces marins pour promouvoir une culture d'intérêt commun et pour assurer le développement durable des ressources marines pour tous les utilisateurs.
Collaboration avec les organismes de réglementation	Défendre les intérêts de l'industrie auprès des organismes de réglementation pertinents pour que les normes soient appliquées d'une manière économiquement viable pour les entreprises.

